



le Grand **Autunois** Morvan

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE
D'ETANG-SUR-ARROUX**

REVISION ALLEGEE N°1

**DOSSIER
DE CONCERTATION PUBLIQUE**

Préambule :

Approuvé par délibération du conseil municipal du 2 décembre 2014, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Etang-sur-Arroux doit aujourd'hui faire l'objet d'une légère évolution afin de permettre la réalisation d'un projet industriel.

Envisagée dans le cadre d'une procédure de révision dite « allégée », conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, cette évolution consiste à réduire quelque peu les zones A et NL au profit de la zone UX de « Moulin Brenot » qui accueille la minoterie Bigallet.

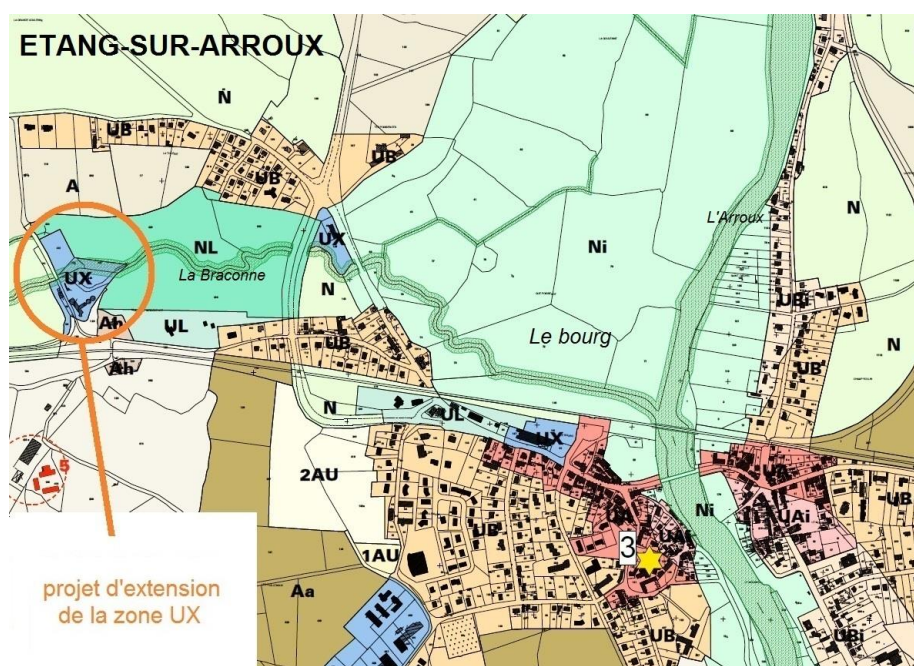
Cette entreprise a effectivement besoin de quelques m² supplémentaires pour pouvoir développer ses activités, séparer 2 unités de fabrications et mettre en place 4 nouveaux silos de céréales secondaires dédiés à la fabrication d'aliments composés pour le bétail.

Ainsi, à terme, le site pourrait comprendre :

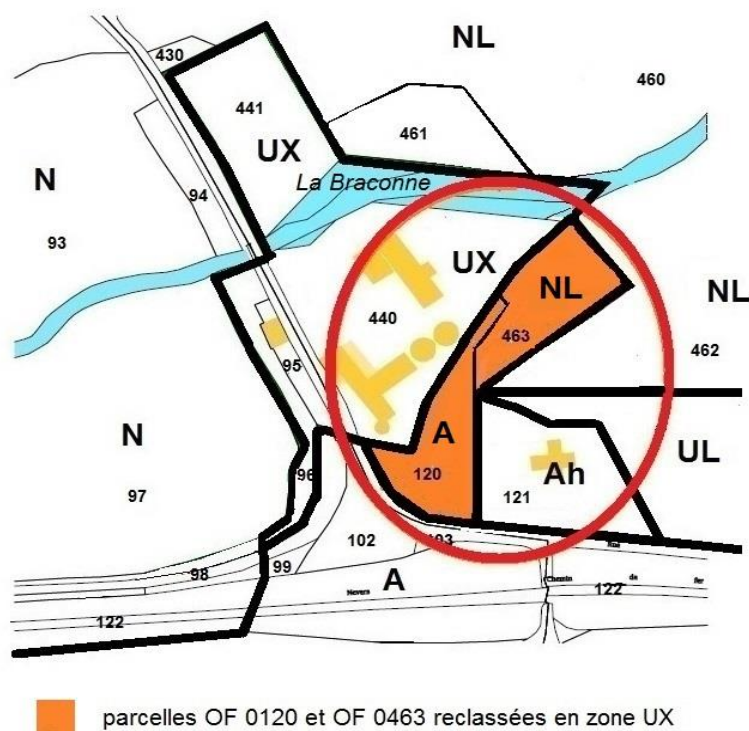
- une unité de fabrication de farine appelée « moulin » (meunerie) et comprenant des installations de stockage et des moyens de fabrication et de conditionnement de farines,
- une unité de fabrication d'aliments composés pour le bétail appelée « usine » (mélange nutritif et facilement assimilable par les animaux),
- un chapiteau de stockage des additifs (minéraux, oligo-éléments, vitamines),
- un bâtiment de stockage et de conditionnement pour les activités suivantes : conditionnement, fardelisation des sacs et stockage, produits finis, PLV, matières premières pour l'ensachage (sacs en papier), fardelisation (films plastiques), publicité sur le lieu de vente.

Modifications à apporter au PLU :

Pour rendre possible la réalisation de ce projet industriel, il convient d'étendre légèrement dans sa partie Est la zone « UX » de « Moulin Brenot » en intégrant les parcelles cadastrées section OF n°0120 et 0463.



REDUCTION DES ZONES A ET NL ET EXTENSION DE LA ZONE UX



Les surfaces des zones évolueraient comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - zone A (parcelle OF 120): | - 1800 m ² |
| - zone NL (parcelle OF 463) : | - 2100 m ² |
| - zone UX (parcelles OF 120 et 463) : | + 3900 m ² |

Les contours et les surfaces des autres zones du PLU ne seraient pas modifiés.

Tels sont donc les seuls changements envisagés dans le PLU d'Etang-sur-Aroux dans le cadre de la présente procédure de révision allégée.

Conformément au code de l'urbanisme, ces changements n'auraient pas pour effet de porter atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).